

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Calvados
Commune de 14700

SOULANGY

TEL : 02 31 90 19 09

E-Mail: mairiedesoulangy@orange.fr

Conseillers en exercice : 9

Conseillers présents : 8

Conseillers votants : 9

Date de convocation : 31/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 31/03/2023

**PROCES- VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril, à vingt heures- trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe POUPARD, le Maire

Présents : Valérie GRANGE, Karine CABRIMOL, Philippe POUPARD, Elisabeth GASNIER, Geneviève GUESDON, Pascal FREMONT, Gérard SAVONITTO, Marie-Laure DE NEEF

Pouvoirs : Madame Sylvie CHARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur SAVONITTO Gérard

Les élus physiquement présents constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

À 20 heures 30 Monsieur Philippe POUPARD, le Maire, ouvre la séance et désigne Karine CABRIMOL secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Karine CABRIMOL

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Le devis de la société BOVIDA concernant le changement des couverts de la salle des fêtes
- Création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences PEC-CAE
- La modification de travaux défense incendie (Rue du Hamel, 1 ère tranche)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents ces ajouts à l'ordre du jour

Madame Geneviève GUESDON, deuxième adjointe au Maire a présenté au Conseil Municipal l'ensemble des budgets de la commune

Budget Commune : Approbation du Compte de Gestion 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2022.

Adopté par : 8 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

Budget Commune : Vote du compte administratif 2022

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le Conseil municipal siège alors sous la présidence de Monsieur Gérard SAVONITTO.

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement

| | | |
|---------|--------------------|-----------|
| Dépense | Réalisé | 87 606,53 |
| | Reste à réaliser : | 9 841,73 |

| | | |
|----------|------------------|------------|
| Recettes | Réalisé | 122 144,48 |
| | Reste à réaliser | 31 893,90 |

Section de fonctionnement

| | | |
|---------|------------------|------------|
| Dépense | Réalisé | 226 310,87 |
| | Reste à réaliser | 0.00 |

| | | |
|----------|------------------|------------|
| Recettes | Réalisé | 562 313,14 |
| | Reste à réaliser | 0.00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-----------------|-------------|
| Investissement | 34 537,95 |
| Fonctionnement | 336 002,27 |
| Résultat global | 370 540, 22 |

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté par : 8 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

Budget Commune : Affectation du résultat 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En section de fonctionnement

- Un excédent de fonctionnement de : 60 939,86
- Un excédent reporté de : 275 062,41
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 336 002,27

En section d'investissement

- Un excédent d'investissement de : 34 537,95
- Un excédent des restes à réaliser de : 22 052,17
- Soit un excédent de financement de : 56 590,12

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

En section de fonctionnement :

- **Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent** 336 002,27
- **Affectation complémentaire en réserve (1068) :** 0,00
- **Résultat reporté en fonctionnement (002) :** 336 002 ,27

En section d'investissement :

- **Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent** 34 537,95

Adopté par 09 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

Budget commune vote des taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16), l'article 1639 A du Code Général des Impôts.

Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2023.

Considérant l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopté par : 09 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.
Budget commune : Vote de budget primitif 2023**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis de la commission des finances du 7 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif 2023 présenté le 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 524 813, 27€
- Dépenses et recettes d'investissement : 175 341,73 € dont 9 841, 73 de RAR en dépenses et 31 893,90 de RAR en recettes

Contrat d'entretien annuel des espaces verts : Cimetière de Soulangy

Monsieur le Maire présente le devis du contrat d'entretien annuel des espaces verts pour le cimetière de Soulangy de l'entreprise Hervé Morel.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Autorise Monsieur le Maire signer le contrat annuel** avec l'entreprise Hervé Morel, Les Sentes Zone Expansia 14700 Falaise pour un montant de **1 973,33 € HT soit 2 368 € TTC**

Devis de la société LA BOVIDA concernant le changement des couverts de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente le devis de la société LA BOVIDA concernant le changement des couverts de la salle des fêtes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Autorise Monsieur le Maire signer le devis de la société LA BOVIDA** pour un montant de **628 ,55 € HT soit 754,26 € TTC**

Création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences -PEC CAE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de créer un poste d'agent technique, à compter du 1^{er} mai 2023 dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences PEC-CAE
- **Précise** que la durée du travail est fixée à 30 heures par semaine
- **Précise** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **Indique** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **Décide** d'inscrire au budget les crédits correspondants
- **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement (signer la convention avec Pôle Emploi, le contrat avec le salarié, etc.)

Modification de travaux défense incendie (Rue du Hamel, 1^{ère} tranche)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux et le devis signé par délibération N°2022-24 lors du Conseil Municipal le 02 novembre 2022 concernant les travaux défense incendie rue du Hamel seront annulés (1^{ère} tranche)

Monsieur le Maire fait part au Conseil de son entretien avec Monsieur Stanislas HRYSZKIEWICZ afin de lui acheter une partie de son terrain pour y poser une poche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'annuler les travaux et le devis signé par délibération N°2022-24 du Conseil Municipal le 02 novembre 2022
- **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour l'achat le terrain, à signer le nouveau devis avec la SAUR.

Vidéoprotection : devis de l'entreprise Lease Protect France

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Lease Protect France afin d'installer 3 caméras dans les endroits suivants :

- 1 sur l'école
- 1 sur la salle des fêtes
- 1 sur le conteneur

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de reporter la décision.

Divers

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les problématiques posées par la gestion du cimetière. Il entreprend travailler sur le plan, relever les noms de chaque tombe et créer de nouveaux emplacements (il s'agit d'un caveau 1 place, 2 caveaux 2 places et 1 caveau 3 places)

La course des Tulipes 16 avril 2023 : Rendez-vous le dimanche à 8h30

La cérémonie 8 mai : Il est prévu de distribuer l'invitation aux habitants dans chaque boîte aux lettres et d'offrir à l'issue de la cérémonie le verre de l'amitié à 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

La secrétaire de séance

Le Maire,

Karine CABRIMOL

Philippe POUPARD

Affiché en Mairie, le